

# Violences de sexe. Seigneurs de guerre et seigneurs de vagins

*Patrick Vassort*

---

## Avertissement

*Ce texte relate des situations, des expériences, des histoires de vie violentes. Ce n'est évidemment pas par plaisir, ou par une quelconque forme de voyeurisme, mais il semble totalement impossible de comprendre l'enjeu de cette violence si nous ne passons pas par des descriptions qui montrent combien les victimes sont les objets de dominations qui se rapprochent de formes totalitaires. C'est l'expression même du vivre-là-ensemble, dans un monde globalisé qui est en question et le sens de ce vivre-là-ensemble dans sa dimension sociale et politique.*

**D**urant des siècles, le concept de guerre et les moyens techniques et scientifiques utilisés lors des conflits armés n'ont connu que fort peu de modifications (1). De ce point de vue, l'une des évolutions les plus remarquables – sans doute une révolution même, parce qu'elle est la marque de la nouvelle volonté de centralisation, la reconnaissance de l'existence d'un pouvoir politique supérieur, national – est législative et remonte au Moyen Âge, lorsque l'Église interdit, au XI<sup>e</sup> siècle, « les guerres privées », c'est-à-dire, des conflits opposant les uns aux autres des représentants de la petite noblesse et des seigneureries. Ces conflits, très localisés, constitutifs des pouvoirs locaux, s'effacèrent alors derrière les mouvements de la « Paix de Dieu » et de la « Trêve de Dieu », la *Treuga* qui, par l'imposition d'une temporalité liée à la foi et au culte, visèrent à réduire le nombre de personnes

---

(1) Voir sur les formes de guerre Patrick Vassort, « Guerre et risques de guerre », in Yves Dupont (sous la direction de), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2003, pp. 186-189.

susceptibles d'être agressées par des hommes en armes, des soldats, en temps de conflit. Ainsi ne pouvaient faire l'objet d'agressions les enfants, les femmes, les hommes ne portant pas d'armes ou les représentants du clergé (2). Cette interdiction ne fut jamais réellement respectée pour des raisons multiples et qui concernent tant les situations politiques du moment et du lieu que le manque de contrôle et la multiplication de ces conflits.

La question se pose aujourd'hui de manière plus intense, alors que les textes du droit international ne semblent aucunement respectés et qu'une régression politique semble également à l'œuvre dans les conflits interethniques au sein desquels la religion a désormais et à nouveau une place cruciale. En effet, le viol comme arme de guerre pose le problème, dans le même temps, de cette « régression » politique, mais, également, celui de la violence symbolique et physique qui repose sur un désir de domination ainsi que sur celui de l'extermination de l'autre, de sa disparition totale. Ici se retrouvent et se mélangent les fantasmes grégaires de la pureté ethnique et nationale, mais également ceux plus modernes de la rentabilité, de la productivité, du rendement.

L'hypothèse soulevée ici traverse aujourd'hui mes travaux et ce texte participe de l'élucidation de cette hypothèse générale qui suppose l'existence d'une forme certaine d'existence de « marques » totalitaires à l'échelle de notre planète. La violence sexuée repose la question sans cesse renouvelée de l'égalité, de la domination, donc du politique. Mais, et cela n'est pas sans importance d'un point de vue politique, cette violence pose également les questions de la nature de l'économie libérale capitaliste – la société libérale est-elle obligatoirement de nature démocratique comme le prétendent de nombreux philosophes, sociologues, historiens, économistes ou politistes ? –, de celle des religions, dans leurs formes intégristes ou fondamentalistes, mais également modérées, ainsi que celle des processus intellectuels qui poussent à affirmer la disparition des formes fascistes ou totalitaires. Le corps sexué comme champ de bataille, arme et objet de la dégradation ou de l'affaiblissement de l'ennemi, devient un analyseur du processus sociétal total. Il ne s'agit pas de dénoncer une guerre, un conflit, mais bien de comprendre comment ce processus sociétal amène à des conflits où le corps sexué devient le centre d'enjeux politiques et identitaires, où la violence sexuée est une manière de détruire l'autre en tant qu'individu mais également en tant qu'identité collective, ce qui mène tout naturellement aux questions posées par toutes les formes de totalitarisme sur l'eugénisme, la sélection, l'extermination physique ou symbolique de l'altérité.

Il m'est impossible de répondre ici à toutes ces questions. Il s'agit donc de proposer quelques pistes de réflexions permettant l'observation,

---

(2) Le clergé n'est jamais mieux servi que par lui-même. Le premier ordre de France légifère, impose les lois et se protège.

l'analyse, l'interprétation et la conceptualisation des nouvelles formes totalitaires ainsi que de ses appareils, idéologiques ou répressifs, dont la violence de sexe en temps de guerre est, sans aucun doute à travers le monde, l'un des plus redoutables.

## Viols et agressions sexuelles : évolution socio-historique

La notion de viol et d'agression sexuelle a évolué à travers le temps. Dans certaines sociétés primitives, « les orgies symboliques [...] sont des procédés magiques qui [...] sont destinés à favoriser la fécondité de la terre nourricière [...]. Certains rites initiatiques considérés aujourd'hui comme des viols ou des abus sexuels se situent dans le registre du symbolique et par conséquent en aucun cas dans celui de la transgression » (3). Il n'y a pas, précisément dans ce cas mais dans beaucoup d'autres également, de « législation » reconnaissant le droit individuel consacrant l'inviolabilité du corps humain ou celui de l'individu. Le statut des individus au cours de l'histoire influe directement sur celui du « crime ». De ce point de vue, les interrelations politiques de sexe tournent régulièrement à l'avantage du sexe masculin qui impose une domination culturelle, sociale, religieuse, économique et politique aux femmes. Rares sont les périodes historiques où les femmes voient leur situation sociale s'améliorer juridiquement ou de manière coutumière. Dans cette domination physique et symbolique, les religions pèsent d'un poids extraordinaire. Ainsi, et pour exemple, le christianisme s'est édifié sur les notions de pureté sexuelle de la femme – Marie n'est-elle pas Mère de Dieu et vierge ? Les femmes, selon la doctrine catholique, ne doivent-elles pas se présenter vierges au mariage afin d'offrir leur pureté à leur mari ? – et de domination institutionnelle masculine. Ainsi, « tous les conciles affirmèrent que le célibat était préférable au mariage, toléré à des fins de procréation, à l'exclusion de tout plaisir » (4). De la sorte, le principe de plaisir est vaincu par le principe de réalité et ce qui est utile domine ce qui est dangereux, comme le rappelle Herbert Marcuse (5). Ce principe de réalité permet de développer la fonction de *raison* (6), c'est-à-dire l'évaluation et le jugement. Le sujet devient conscient et adapté « à une rationalité qui lui est imposée de l'extérieur » (7). La société organise donc et réprime de fait les besoins instinctuels originels dans une société répressive dont l'idéologie dominante est avant tout celle du père, donc de l'homme. Du

(3) Gérard Lopez et Gina Filizzola, *Le Viol*, Paris, PUF, 1993, p. 7.

(4) *Ibidem*, p. 12.

(5) Voir sur le sujet Herbert Marcuse, *Eros et civilisation. Contribution à Freud*, Paris, Éditions de Minuit, 1963.

(6) Je note, tout comme Herbert Marcuse, ce terme en italique.

(7) Herbert Marcuse, *Eros et civilisation. Contribution à Freud*, *op. cit.*, p. 25.

point de vue phylogénétique, le père primitif monopolise plaisir et pouvoir et oblige ses fils à la renonciation, jusqu'au meurtre de ce père, ce qui n'entraîne nullement l'émergence nouvelle du principe de plaisir (8) et du point de vue ontogénétique l'enfant est soumis de la part de ses parents, de ses éducateurs ou enseignants, au principe de réalité et à ses exigences qui sont assimilées comme étant l'ordre et les lois (9).

La femme, représentant la pureté de la lignée familiale ne peut donc être « salie » ou « souillée ». Elle est objet économique et social, politique et sexuel assurant la stabilité sociétale. Le plaisir lui est officiellement interdit. L'histoire juridique du viol montre combien le sexe est vécu différemment selon la période historique, que l'on soit de sexe masculin ou de sexe féminin, que l'on soit d'un milieu favorisé ou au contraire d'extraction modeste. Ainsi, comme le montre Georges Vigarello, une pratique qualifiée d'enlèvement, puis de viol aujourd'hui, n'était que pratique coutumière sous l'Ancien Régime (10). Un jeune homme pouvait s'octroyer le droit d'enlever une jeune femme puis d'avoir des relations sexuelles avec elle afin d'obliger les familles respectives à consentir à l'union officielle des deux jeunes gens. Si cette pratique est courante lorsque le jeune homme est d'une famille plus aisée que celle de la jeune fille, l'inverse est souvent qualifié comme étant une agression. Ainsi la position sociale des protagonistes est déterminante pour la qualification du méfait. Plus la distance sociale sera grande entre les acteurs en défaveur de l'homme et plus l'événement passera pour une agression dont le caractère de gravité ira croissant. « Les seigneurs ne payèrent probablement jamais pour le viol d'une femme de modeste condition, la responsabilité du viol commis par un seigneur retombait par exemple sur ses soudards » (11), lorsque le crime était reconnu et jugé, ce qui était relativement rare. Dans le cas où la jeune femme est de condition modeste, elle prend souvent le risque, si elle décide de dénoncer le viol, de passer pour une fille de petite vie, une fille facile, une fille de joie ou une provocatrice qui n'a que ce qu'elle mérite. L'absence d'appuis sociaux ou familiaux ne favorise guère l'écoute des juges et les violeurs bénéficient donc souvent de l'impunité. Les positions respectives de la victime et du violeur, dans leur interrelation, participent de manière déterminante à la définition de la faute et du mal commis. De même, toutes les « agressions » ne possèdent pas, sous l'Ancien Régime, les mêmes caractéristiques juridiques. La violence sexuelle sans pénétration vaginale n'est que de peu d'intérêt pour les tribunaux. D'autres actes tout aussi répréhensibles n'ont pas la même qualification : caresses, pénétration des doigts ou d'ob-

---

(8) Voir sur le sujet Sigmund Freud, *Totem et tabou. Interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*, Paris, Payot, 1965.

(9) Voir par exemple Sigmund Freud, *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1981.

(10) Georges Vigarello, *Histoire du viol XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1998.

(11) Gérard Lopez et Gina Filizzola, *Le Viol, op. cit.*, p. 13.

jets dans l'orifice vaginal, sodomie. Les ouvrages du marquis de Sade sont, de ce point de vue, remarquables et particulièrement *Justine ou Les malheurs de la vertu* dont l'héroïne (12), séquestrée, subit de nombreuses violences sexuelles allant jusqu'à la sodomie qui ne semblent jamais aller jusqu'à la condamnation des auteurs des actes.

Avec le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'environnement urbain qui va apparaître comme le centre géographique, social, politique et économique de toutes les violences. La promiscuité des individus, nouvelle par son intensité, liée à l'industrialisation, renouvelle les conditions de classe par rapport au corps et aux violences sexuelles. La pauvreté endémique des ouvriers les conduit vers des conditions de vie considérées comme dangereuses par les classes dominantes. L'Angleterre victorienne se signale particulièrement par son sordide. Ainsi, les logements, largement décrits par Friedrich Engels (13) sont parfois de véritables taudis, sans espace, sans commodités, sans hygiène. Ne dit-il pas, à la suite des inondations de juillet 1872 qui ont particulièrement affecté les quartiers ouvriers, que « les foyers d'épidémies, les caves les plus immondes, dans lesquelles nuit après nuit le mode de production capitaliste enferme nos travailleurs, ne sont pas éliminés mais seulement... déplacés » (14). Le manque d'eau potable, de lits, de vêtements, participe de cette promiscuité des êtres. De même, la compétition capitaliste et le niveau dramatiquement bas des salaires entraînent les enfants et les femmes à travailler pour des salaires plus bas encore que celui des hommes ainsi qu'à se prostituer afin de survivre. Cette prostitution débute souvent sur le lieu même du travail, sous la pression d'un supérieur hiérarchique. Rarement cela est considéré comme un viol, quelle que soit la « pression » effectuée. Porteuse de tous les maux, la classe ouvrière apparaît aussi comme celle qui ne conçoit aucune morale et participe de la dépravation de la société globale. Le viol est, de ce fait, non tant le fait du violeur que celui de la victime qui aguiche ou ne se défend pas suffisamment, voire se laisse faire. Cela est considéré comme une pathologie supplémentaire pour ce prolétariat supposé être « bestialisé ».

Si, tout au long des trois derniers siècles, certaines évolutions sont notables, principalement en ce qui concerne la qualification juridique de certaines agressions ou de certains actes sexuels, il faudra attendre 1978 et le « procès d'Aix en Provence » pour qu'en France s'ouvre une nouvelle réflexion juridique essentielle sur le viol et la qualification juridique des actes violents et de caractère sexuel (15). Ce « fait divers » exemplaire se déroule en 1974. Deux jeunes touristes belges subissent l'agression de trois

---

(12) Voir sur le sujet Sade, *Justine ou Les malheurs de la vertu*, Paris, Librairie Générale Française, 1973.

(13) Friedrich Engels, *La Question du logement*, Paris, Éditions Sociales, 1976.

(14) *Ibidem*, p. 91.

(15) Voir sur ce sujet Georges Vigarello, *Histoire du viol XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., pp. 242 et suivantes.

individus qui les violeront alors qu'elles campent dans la région de Marseille. L'agression dure quatre heures. Dans la nuit, les deux victimes portent plainte à la gendarmerie. Ce procès et ses conséquences sont l'occasion d'organiser le débat, aidés en cela par les associations féministes, sur les formes de déqualifications juridiques des faits de violences sexuelles et, petit à petit, sur les conséquences psychologiques des agressions sexuelles. Le 23 décembre 1980, le procès est prolongé par la promulgation de la loi qui stipule que « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, ou surprise, constitue un viol. Le viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle » (16). Depuis la fin des années soixante-dix, de nombreux événements ont contribué à façonner la sensibilité sociale et juridique face aux violences sexuelles pour variées qu'elles soient : harcèlements, attouchements, agressions, viols, viols collectifs et tournantes, procès (dont celui exemplaire d'Outreau). Mais comme le note Fabrice Virgili, « l'évolution observée [...] ne doit pas laisser croire qu'il n'existerait plus de problèmes. Porter plainte reste très difficile, les poursuites aboutissent rarement et souvent longtemps après les faits. Le silence demeure aussi fréquemment le moyen de se prémunir de la honte sociale, du soupçon d'avoir provoqué. Les résistances masculines restent fortes à l'affirmation qu'une femme qui dit non dit bien non » (17). Le harcèlement sexuel est aujourd'hui également puni par la loi et les agressions sexuelles autres que le viol peuvent être punies de cinq années d'emprisonnement et d'une amende s'élevant en 1992 à 500 000 francs, soit environ 76 000 euros.

En ce qui concerne les viols de guerre, de multiples freins apparaissent lorsqu'il s'agit de lutter contre cette nouvelle arme de destruction (18) et comme le fait remarquer Fabrice Virgili, le silence est encore la stratégie de défense la plus développée par les femmes victimes de ces barbaries, ce qui n'aide pas à connaître et à lutter contre cet état de fait. De plus, dans de nombreux pays en guerre où se pratique ce crime de guerre et crime contre l'humanité, les hommes ne voient dans la femme qu'un objet et sa condition n'est souvent liée qu'à des formes de pratiques religieuses coutumières, parfois faussement coutumières qui visent à développer l'intégrisme et le fondamentalisme. Ainsi, la femme n'existe pas en tant qu'être politique.

---

(16) Loi du 23 décembre 1980, article 1.

(17) Fabrice Virgili, « Préface », in J. Robert Lilly, *La Face cachée des GI'S. Les viols commis par des soldats américains en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2003, p. 11.

(18) Il ne s'agit pas d'affirmer que le viol est récemment apparu lors des conflits armés mais bien d'essayer de voir que le viol tel qu'il est pratiqué fait aujourd'hui partie intégrante d'une stratégie de guerre qui vise à la destruction ou à l'expansionnisme politique des criminels, partis, armées ou gouvernements.

## Viol : du traumatisme physique au traumatisme psychique

L'expérience du viol est évidemment traumatisante au point où la vie, quelles que soient les conditions de l'agression, ne se « reconstruit » jamais réellement. Il est d'autant plus difficile de le faire que la société n'admet qu'avec difficulté la situation de domination que les femmes subissent. Cette domination physique est également politique, sociale et psychologique et distord les perceptions des individus vis-à-vis des agressions sexuelles. Ainsi, Gérard Lopez et Gina Filizzola rapportent la conception du Docteur Planques, professeur de médecine légale de formation psychiatrique qui, même si elle semble décalée aujourd'hui, correspond encore parfois à certains inconscients : « On tient pour certain que la pénétration génitale est impossible sans consentement. Le soupçon de viol s'accroît donc considérablement dans la mesure où l'on démontre l'impotence de la femme à se défendre ; et que le coupable a profité de cette circonstance. Le viol peut être, en effet, facilité :

- par la faiblesse physique de la victime ou l'intervention d'un complice ;

- par une circonstance fortuite ayant profité à l'agresseur (exemple une vendangeuse accidentellement renversée et immobilisée par les bretelles de sa hotte pleine ;

- par un lourd sommeil naturel (à condition que la victime ne soit pas vierge) ;

- par le sommeil anesthésique, notamment mis en œuvre par un chirurgien-dentiste ;

- par le sommeil hypnotique. Les médecins ne croient plus possible à l'heure actuelle l'emploi de ce procédé pour imposer un acte quel qu'il soit, contraire à la volonté du patient. [...] ;

- par la déficience mentale de la victime. C'est là certainement la cause la plus importante pour ôter sa valeur au consentement. D'où l'importance de l'examen psychiatrique de la victime, non moins indispensable que celui de l'agresseur, cherchant notamment à apprécier la force de son tonus mental et tout à la fois la valeur de son témoignage pour en informer les juges » (19).

Cette déclaration émanant de l'ouvrage paru en 1967, *La Médecine légale judiciaire*, démontre combien la situation de la femme est alors incom-

---

(19) Cité par Gérard Lopez et Gina Filizzola, *Le Viol, op. cit.*, pp. 41-42.

prise. Car, en dehors de cas d'exceptions, le sommeil hypnotique, qui semble douteux, le sommeil anesthésique, relativement rare ou, encore plus rare, le sommeil tellement lourd que la pénétration peut être réalisée sans consentement, le reste des hypothèses relève de l'absurde ou de l'horreur, de la déficience mentale, jusqu'à cette image tragi-comique de cette pauvre vendangeuse qui, partant en arrière emportée par le poids de sa charge, se retrouve les pattes en l'air, comme une tortue sur sa coquille, soumettant involontairement ces charmes au mâle en rut qui passe malencontreusement par là et profite d'une telle occasion pour la pénétrer, l'érection semblant ici instantanée. Plus sérieusement, ce qui ressort d'une telle charge est le fait que les femmes qui subissent des viols ont intérêt à respecter le silence désiré par l'auteur du crime tant les risques de passer pour une fille facile, une « salope », une traînée est grande ; la culpabilité de la femme étant d'ailleurs considérée comme statistiquement aussi probable que celle de l'homme agresseur. Derrière ce discours se cachent de nombreux fantasmes, ceux de la femme facile, « chaude » et prête à toutes les parties fines, ceux de la femme objet sexuel qui, même si elle semble ne pas être d'accord, ne peut que prendre du plaisir dans la pénétration à moins d'être frigide, ce qui lui retire d'emblée une partie de son statut de femme. Pourtant, les agresseurs n'ont jamais été mis, lors d'un affrontement, hors d'état de nuire par leur victime, homme ou femme, lors d'une tentative de viol (20), ce qui démontre combien la compréhension des conditions psychologiques créées par l'agression est indispensable pour mettre au jour l'horreur de la réalité vécue par les victimes. Encore une fois, le témoignage de Gérard Lopez et Gina Filipozza est nécessaire : « Pour l'immense majorité, l'agression s'est déroulée sans traces de violence apparente, mais dans un état de stress intense qui persiste quelques heures voire quelques jours, et qui se manifeste par un état de sidération anxieuse (mécanisme de défense archaïque de camouflage dans le milieu naturel) ou au contraire d'agitation inadaptée (équivalent d'un réflexe de fuite avortée), qui peut exacerber l'agressivité d'un violeur. Un oubli total ou partiel des faits est très fréquent, il est un handicap pour l'interrogatoire policier et médical initial ; il est générateur de troubles psychologiques ultérieurs. Le DSM IV [*Manuel statistique des troubles mentaux*] insiste sur le rôle que joue un trouble dissociatif dans les traumatismes. Au moment de l'impact traumatique, il permet à la victime de se soustraire à la frayeur qui résulte de la confrontation avec la mort. Il se manifeste cliniquement par l'inhibition anxieuse, l'amnésie des faits, le déni, mais aussi par des symptômes de dépersonnalisation (sentiment de dépossession de son intégrité physique ou psychique) ou de déréalisation (sentiment d'étrangeté ou d'irréalité du monde, sans altération de la perception). La dépersonnalisation donne une impression de détachement, laquelle transforme la victime en une sorte d'automate ou en spectateur » (21).

---

(20) *Ibidem*, p. 41.

(21) *Ibid.*, p. 42.

Cette description permet de comprendre des comportements qui, par la suite, peuvent être perçus par autrui comme étant, de la part des victimes, des quasi-acceptations de l'acte sexuel qui a pourtant été imposé avec violences. Il n'y a évidemment aucune acceptation. De ce fait, non seulement la victime subit alors une agression physique doublée d'une stigmatisation sociale, mais, de plus, son statut de victime sera toujours douteux. Mais, si nous prenons en considération le fait qu'une femme qui se fait sexuellement agresser se trouve dans une situation de *stress* hors norme, de sidération qui nuit à toute forme de réaction, il est impossible de faire l'économie du fait qu'en dehors de toute violence physique visible, le viol ou l'agression sexuelle est un acte de sexualité perverse dans le sens où l'auteur veut prendre possession, dans la domination, du corps d'autrui qui, à cet instant, devient objet, chose. C'est ici qu'intervient la ligne de démarcation entre l'amour et le désir sexuel. Cette ligne passe « entre un désir qui réduit la personne à un objet-instrument et un désir qui la reconnaît en tant que personne de chair, corps-personne. C'est d'ailleurs ainsi que l'on pourra envisager une distinction entre la sexualité normale et la sexualité perverse, sans pour autant vouloir tracer une ligne infranchissable entre la *normalité* et la *perversion*, sur la base du concept de nature » (22). Maria Michela Marzano Parisoli analyse, ce qui est tout à fait dans l'ordre des possibles, le tableau de Magritte, *Le Viol*, comme réduction du visage à un corps instrument (23). En effet, le visage, entouré de cheveux et dont la bouche et les yeux sont représentés par le vagin et les seins, est une réduction de l'identité, de l'individu, à un corps silencieux et aveugle, proposé aux regards d'autrui en toute obscénité. Le corps objet sexuel prend ici tout son sens, car perdant la vue et la parole, il devient un simple objet d'utilisation sexuelle.

La pornographie accroît bien sûr cette instrumentalisation des corps sexués, principalement en ce qui concerne le corps des femmes. Si l'homme/étalon ne vaut que pour son sexe – sa « bite », sa « queue » – puisque les plans des films pornos se centreront (physiquement et symboliquement) principalement sur l'organe masculin qui doit être surdimensionné, la femme de son côté n'est même plus objet de désir en tant que tel mais objet de la satisfaction et de la domination mécanique masculine au travers de l'ensemble de ses orifices, bouche, « cul », « con »... La femme, comme chez Magritte, n'est alors que le support de ce sexe et de ses attributs. La violence perd son importance en soi, puisque la femme, la « chienne », la « chaude », n'est représentée en train de prendre du plaisir qu'au travers de la puissance masculine. Elle peut donc être « prise » dans tous les sens, être forcée, déchirée, éclatée et pire est la situation, plus doit être simulée la situation de jouissance. C'est sous les coups de « pieux » que le corps féminin « pornographié » connaît l'orgasme et non dans l'échange

---

(22) Maria Michela Marzano Parisoli, *Penser le corps*, Paris, PUF, 2002, p. 101.

(23) *Ibidem*, p. 107.

amoureux. Le dérisoire ouvrage de Catherine Millet confirme parfaitement cette impression tout au long des pages qui relatent des expériences sexuelles sans importance et sans intérêt. Ainsi écrit-elle par exemple, à propos d'une aventure : « J'ai fait la connaissance de ce dernier par l'intermédiaire d'un de leurs amis communs, un garçon très nerveux, un de ceux qui vous pilonnent avec une force et une régularité mécaniques et avec qui j'avais passé des nuits exténuantes. Le matin, comme si ce n'était pas assez, il m'emmenait dans le vaste atelier qu'il partageait avec son associé, où, pleine d'une fatigue molle, je laissais venir à moi ce dernier, pour être prise encore, cette fois presque gravement et silencieusement » (24). Aucune description de désirs ou de plaisirs pour cette femme/objet dont le corps ne semble recevoir de l'amour que les pratiques quasi tayloristes « de la baise » à la chaîne. *Le Viol* de Magritte est bien présent dans ces descriptions. Il peut alors être fait le parallèle entre la pornographie et la violence sexuelle puisqu'il a même été observé « sans en déduire aucun lien strictement causal ou nécessaire, que les hommes qui consomment du matériel pornographique sont plus que les autres disposés à croire qu'il est admissible d'abuser des femmes, et il est plus fréquent qu'ils en abusent effectivement » (25).

Les narrations de violences sexuelles relatent toutes, à des niveaux divers, la mise en domination des individus violés et l'emprise brutale du coupable sur la victime, les destructions physiques, physiologiques, psychiques et psychologiques que cette violence génère. L'expérience de Cendrine Martin montre tout cela dans la nudité crue des mots. À 28 ans, elle raconte, en effet, les premières agressions qu'elle a dû subir dans toute leur violence : « Neuf ans. Je n'ai pas de formes. Je mords la couverture pour éviter de crier. Je serre mes petites cuisses d'enfant, mais l'homme me fait trop mal. Il essaye d'enfoncer son sexe en moi. Je saigne. Il blêmit, puis il lèche les petites gouttes de sang qui s'écoulent de moi. Sur son sexe tendu vers mon visage, il y a un peu de rouge, il me dit de lécher ce que j'ai sali... Son sexe s'enfonce dans ma gorge avec un va et vient prudent. J'ai peur de vomir et j'ai des nausées. Puis, grâce ou à cause d'un haut-le cœur, il s'enlève d'entre mes lèvres. [...] Puis il me dit à l'oreille qu'il ne faut pas que je parle de cela, qu'il m'aime très fort et que j'irai en prison » (26).

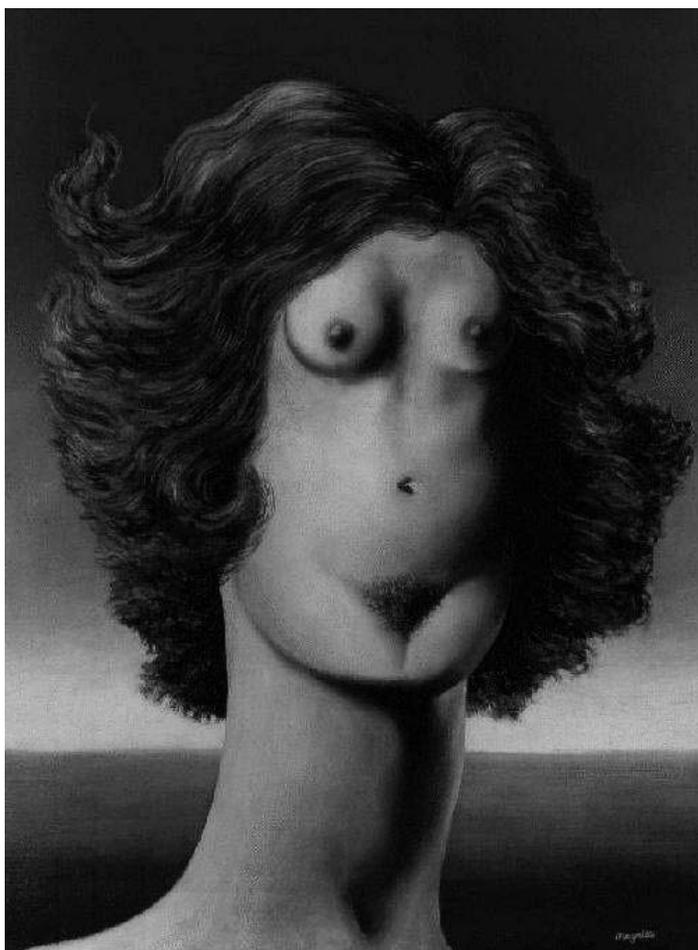
Le traumatisme subi par l'auteur engendre un parcours de vie difficile. La vulnérabilité s'accroît ainsi que les risques pour l'intégrité tant physique que psychologique. Tout au long de son témoignage, Cendrine Martin revient sur cette fragilité qui se construit autour de la haine, du dégoût, de la perversion, du refoulement. Ainsi écrit-elle : « Quelque chose

---

(24) Catherine Millet, *La Vie sexuelle de Catherine M.*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 55.

(25) Maria Michela Marzano Parisoli, *Penser le corps*, *op. cit.*, p. 108.

(26) Cendrine Martin, *Ils ne m'ont pas tuée ! Vivre après un viol*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1997, p. 10.



René Magritte, *Le Viol*, 1934.

s'est pourtant cassé en moi. On a tué mon adolescence. C'est le début de la fin en moi... Perversité, viol, psychiatrie, débauche... Mon chemin était tracé... » (27). Le refus de soi s'exacerbe et la dévalorisation s'accroît également. Dans son récit elle exprime les difficultés qu'elle connaît pour s'accepter ou tout simplement pour vivre : « J'aurais voulu renaître ! Mon corps avait changé mais pas mon âme. Et mon âme seule n'allait plus avec mon nouveau physique. Et j'ai commencé à m'autodétruire. Je me suis taillée un peu partout. J'aimais et j'avais besoin de voir mon sang couler, éclabousser les murs. J'aurais voulu cracher ce sang qui coulait dans mes veines. J'aurais aimé une transfusion. J'avais un rapport vraiment conflictuel avec la nourriture. Celle-ci gérait mes faits et gestes. Je n'allais plus au restaurant ni chez des amis. Quand il m'arrivait d'avoir des vertiges dus à la sous-alimentation, je prenais un verre d'alcool. L'alcool était devenu ma nourriture, ma boisson, mon amphétamine, mon somnifère, ma source de vie. Pourtant j'avais en horreur ce goût acide qui m'arrachait la gorge. Il faut dire que ma gorge était irritée, enflée par les vomissements provoqués » (28). Ou encore lorsqu'elle raconte : « Je ne sais absolument pas pourquoi je ressens ce besoin de m'écraser du pied, de baisser dans mon estime, ce besoin de dégradation constante. J'ai un terrible besoin de me détester. Ce doit être une sorte d'autodestruction. Je me replonge moi-même un peu dans l'univers que j'ai fui, que j'ai tant haï. Parfois une phrase me traverse brièvement l'esprit : "*On m'a voulu chienne, je le suis en fait*". Toutefois, je charme les hommes. Je les fais espérer très fort, mais je vais jamais jusqu'au bout. Je refuse tout contact charnel avec eux » (29). Dégoût de soi ou des autres ? Incapacité à assumer un acte sexuel ? Une femme m'avouait, il y a peu, ne plus pouvoir donner de fellations après avoir été forcée d'en pratiquer à plusieurs hommes, à l'âge de 15 ans, dans les caves de son immeuble (30).

L'expérience psychologique de Cendrine Martin ne semble donc pas une exception. Gérard Lopez et Gina Filizzola rappellent que des troubles psychologiques spécifiques participent de cette forme d'agression (31). Ainsi le nombre de victimes d'agressions sexuelles est très important parmi les sujets qui font ou feront des tentatives de suicides. Plus généralement, les signes de détresse sont fréquents chez les individus ayant été sexuellement agressés. Le caractère même de cette agression, « imprévisible, inimaginable et au-delà indicible, déborde les capacités défensives, ne parvient pas à faire sens et désorganise l'Histoire de la victime, désormais collée au miroir de l'acte et du silence » (32). Ces troubles psychologiques surviennent après une phase de latence qui peut être longue. Les souvenirs et les

---

(27) *Ibidem*, p. 22.

(28) *Ibid.*, p. 31.

(29) *Ibid.*, p. 39.

(30) V., entretien avec l'auteur, 30 avril 2007.

(31) Voir sur le sujet Gérard Lopez et Gina Filizzola, *Le Viol, op. cit.*

(32) *Ibidem*, p. 54.

cauchemars, parfois les hallucinations se répètent et envahissent le quotidien de la victime qui a peur que la situation ne se répète. Parfois, se sentant excessivement fatiguée, la victime délaisse ses activités habituelles, ses lieux de socialisation, pour se détacher des autres, se présenter sous une froideur excessive ou, tout au contraire, rechercher des marques d'attention ou d'affection débordantes. La vie sexuelle des victimes de viol ou d'agression sexuelle est fréquemment désastreuse. Tout cela peut se doubler d'anxiété, de troubles du sommeil, de troubles cognitifs, de changements de domicile ou d'emploi. L'agression, le traumatisme de cette agression, participent donc et accroissent la vulnérabilité psychologique et sociale de la victime. Le travail psychologique effectué par celle-ci pour pouvoir « survivre » à l'agression est d'une telle violence qu'il ne peut que la vulnérabiliser. Lorsque Samira Bellil (33) raconte le viol collectif qu'elle a subi, il apparaît au fil des violences, la nécessité pour elle de se mettre psychologiquement « à l'abri », de ne pas « participer » psychologiquement ou « en toute conscience » à l'agression. Elle raconte ainsi cette agression qui débute par une bagarre face à plusieurs garçons. L'un d'entre eux met fin à cette « dispute » par son « autorité naturelle » sur les autres. Samira Bellil poursuit ainsi son récit : « Je suis sauvée. Le cauchemar est terminé. Pleine de reconnaissance, je remercie K. C'est alors qu'il me donne un énorme coup de poing. Il me relève par les cheveux, me traîne, puis me fait comprendre d'arrêter de crier et de le suivre. [...] Plus je crie, plus il me frappe. Complètement sonnée, abasourdie, terrorisée, j'obéis. [...] Je suis morte de peur, je le supplie de me laisser tranquille, de me laisser rentrer chez moi. [...] Il est complètement insensible à mes paroles, il ne m'entend même pas. [...] Je suis complètement affolée. J'essaie d'arrêter une voiture. Je crie, je hurle qu'il faut m'aider mais les gens tracent sans prêter attention à moi. Excédé par mes hurlements, K. me frappe encore, de toutes ses forces. Je prends des droites dans la figure, qui m'assomment littéralement. Je pleure d'épuisement, d'impuissance, de douleur. [...] Il n'a aucune pitié pour moi, il continue de me frapper jusqu'à ce que je n'aie plus la force de réagir, jusqu'à ce que je comprenne qu'il n'y a pas d'autre issue pour moi que de le suivre, si je veux garder une chance de rester en vie. [...] Tout au long du trajet, il me frappe en rafales, pour entretenir ma peur et ma passivité. [...] Je m'entends répondre à ses questions. Que m'arrive-t-il ? Comment puis-je accepter pareil dialogue ? [...] J'ai trop peur de recevoir d'autres coups » (34). Ceci est pour la partie conditionnement.

La violence physique, la douleur, la souffrance, l'effroi, la terreur, éprouvés par la victime modifient substantiellement sa logique et son ressenti du moment. Elle est « prête » alors à subir le fond de l'agression, c'est-à-dire le viol. Celui de Samira Bellil se fait en plusieurs étapes. D'abord par

---

(33) Samira Bellil, *Dans l'enfer des tournantes*, Paris, Denoël, 2003.

(34) *Ibidem*, pp. 29-31.

son principal agresseur, K., puis par d'autres hommes. La réaction de la victime semble alors l'une des phases pathologiques spécifiques de l'agression en tant que telle. Samira Bellil raconte quel travail psychologique elle effectue durant ces agressions pour pouvoir « survivre » : « Alors que j'exécute ses ordres comme un automate, je me réfugie de toutes mes forces dans ma tête. Je la fais travailler à mille à l'heure. Je comprends très vite que c'est le seul endroit qui me reste. Le seul où je peux me sauver. S'il a mon corps, il n'a pas ma tête. Ma tête reste à moi seule. Alors je pense à mes parents, à mes sœurs qui dorment. Je pense à tout ce qui fait ma vie... [...] Tout. Plutôt que de sentir ce souffle, cette odeur, cette peau. Il n'est pas question non plus de penser un seul instant à ce qu'il me fait subir. Je ne veux pas de cette réalité-là, et à force d'habiter ma tête, je parviens à me dissocier de ce que "vit" mon corps. Il n'est plus à moi. [...] Je n'en peux plus de toutes ses saloperies. Ça me tord les tripes, ça me retourne le ventre et le cœur. [...] Je fais ce qu'on me dit de faire, comme un automate. Je ne résiste pas, je suis une espèce d'esclave, je suis une merde, une rien du tout entre leurs mains. [...] Je voudrais les vomir et me vomir moi-même. [...] Peu à peu, je m'enferme dans un trou noir, un grand vide. Plus rien ne me concerne. C'est comme si mon esprit s'en allait de mon corps. Ce n'est plus moi qui suis là, allongée sur le lit, à supporter ces mains, cette peau, ces odeurs, ces souillures, cette sauvagerie, c'est juste mon corps, devenu une chose inerte, insensible. Le processus entamé tout à l'heure se poursuit et s'amplifie [...]. Je suis coupée de mon corps, je suis anesthésiée. Je suis ailleurs. Mon corps ne m'appartient plus, peut-être est-il mort ? [...] Ils ont profité de moi toute la nuit, lâchant leurs plus bas instincts. J'ai même subi de la part de K. des tortures physiques dont je ne parlerai pas, l'humiliation a des limites » (35).

Cette forme d'autodéfense semble être courante dans les cas de violences sexuelles. Elle est, pour la victime, une possibilité de « résister » à l'horreur qu'elle subit. Néanmoins, cette dissociation n'est pas sans conséquences puisque, dans un premier temps, cette volonté d'être ailleurs peut entraîner un oubli partiel ou total des faits, ce qui est un handicap au moment du témoignage lorsqu'il y a volonté de plainte mais également pour que la victime puisse se reconstruire au travers d'un travail de « deuil ». Cet éloignement est une méthode pour « se soustraire à la frayeur qui résulte de la confrontation avec la mort » (36). Cela se traduit cliniquement par des possibilités d'amnésie des événements, un déni. La victime peut, en quelque sorte, avoir le sentiment d'être spectatrice de l'agression qu'elle a subi.

Ce détour par des agressions sexuelles qui ne se sont pas déroulées en temps et en état de guerre permettent simplement de comprendre, en plus des violences de guerre, des incertitudes et des difficultés liées à la vie quotidienne, combien les victimes de violences sexuelles en tant de

(35) *Ibid.*, pp. 32-35.

(36) Gérard Lopez et Gina Filizzola, *Le Viol, op. cit.*, p. 42.

guerre, souvent des femmes mais pas uniquement, se trouvent dans des situations indicibles puisque la violence vécue du viol se double du contexte lié au conflit armé qui a été la raison même de ce viol. Les conditions politiques et sociales ne permettent que très rarement la prise en charge sociale, psychologique, politique, juridique de ces victimes qui ne peuvent se reconstruire. Elles se trouvent, de la sorte, isolées et perdent parfois toutes formes d'attaches à la vie qui était la leur.

## Viols de guerre

Si l'art de la guerre a évolué au cours du temps – il en va ainsi des différentes formes d'armements développées par la technique et la science du moment, aux stratégies qui dépendent de ces mêmes sciences et techniques – quasiment aucune période historique n'échappe à cette « arme » qu'est le viol des femmes. Karima Guenivet rappelle justement combien le corps des femmes comme champ de bataille est une partie intégrante et ancienne des conflits armés. « Depuis la nuit des temps, écrit-elle, la femme est un butin de guerre, prise avec le reste des biens des vaincus. Parfois, elle est le trophée brandi en étendard de la victoire. Parfois encore, elle est l'offrande de paix que le vainqueur offre aux vaincus, comme une compensation du sang versé par les jeunes mâles. Parfois, même, elle est un moyen de conquête. Comme "matrice", elle est enlevée, volée, afin d'en faire le terreau de la génération à venir » (37). Les conquêtes guerrières, comme le note encore justement Karima Guenivet, passent donc aussi par le corps physique, et j'ajouterai social, des femmes. Le corps, au centre de toutes les guerres, est l'outil par lequel s'effectuent, physiquement et symboliquement, les conquêtes. La prise de territoire est un processus spatial mais également politique. Or, le corps des femmes est également le symbole de la communauté à laquelle elle appartient. Mère potentielle, elle incarne l'avenir de la communauté et, plus généralement ou plus largement, celui de la patrie. C'est le symbole de la communauté et son avenir qui est visé dans l'acte de violence sexuelle. Il s'agit en l'occurrence d'une prise de domination. Comme l'a indiqué Nicolas Machiavel, « le but de tous ceux qui entreprennent une guerre a toujours été et, raisonnablement, doit être de s'enrichir soi-même et d'appauvrir son ennemi ; on ne doit chercher dans une victoire ou une conquête qu'à accroître sa puissance et affaiblir celle de l'adversaire ; d'où il résulte que toutes les fois où l'on se trouve ou appauvri par ses victoires ou affaibli par ses conquêtes, on a dépassé son but ou on ne l'a pas atteint » (38). Ces agressions visent donc à une forme d'appauvrissement symbolique de l'ennemi et d'enrichissement de celui qui commet l'acte du viol. Par le viol des femmes, c'est l'intimité de l'ennemi qui est prise, sous

(37) Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, Paris, Michalon, 2001, p. 18.

(38) Nicolas Machiavel, *Le Prince et autres textes*, Paris, Gallimard, 1980, p. 313.

une forme de vampirisation (39) puisque en violant les femmes de l'ennemi, l'agresseur s'accapare son sang, son histoire, sa lignée. C'est la vie dans sa reproductibilité, sa reproductibilité qui est symboliquement atteinte. Comme le vampire se renforce en suçant le sang de l'autre et y puise sa force en affaiblissant sa victime, le viol de guerre vise à toucher la vie dans ce qu'elle a de plus intime et de plus universel : le sexe caché des femmes, objet des fantasmes, du plaisir des hommes et de la reproduction. C'est toute la symbolique de la puissance et de l'impuissance sexuelle donc musculaire, armée, politique qui est alors en cause. C'est de la « vitalité » de la nation dont il est alors question, donc de la soumission.

Les situations de guerre proposent des situations d'agressions sexuelles différenciées. Du viol par désir sexuel à celui qui, plus calculateur, vise à affaiblir et déstabiliser l'ennemi, en passant par les bordels pour les militaires, les cas de figure sont nombreux. Ainsi J. Robert Lilly, étudiant les viols commis par les soldats américains en Europe lors de la Seconde Guerre mondiale, montre parfaitement que ceux effectués en Angleterre, en France et en Allemagne, non seulement ne sont pas de même nature mais que, de plus, ils ont sans doute été traités différemment par les autorités militaires (40). Jusqu'en 1975, le sujet du viol en temps de guerre est un sujet tabou. C'est l'ouvrage de Susan Brownmiller (41) qui permettra de soulever la chape de silence et de gêne que recouvre cette situation. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le viol en temps de guerre reste une affaire secondaire des conflits. Lors des procès de Nuremberg, par exemple, personne ne fut jugé pour viols et ces derniers ne furent pas identifiés comme des « crimes contre l'humanité ». Il faut attendre 1993 pour que l'ONU fasse du viol un crime de guerre et 1998 pour que le viol de guerre, l'esclavage sexuel, la prostitution contrainte des femmes ou des jeunes filles, la grossesse et la stérilisation forcées deviennent « crime contre l'humanité ». C'est le Tribunal pénal international qui jugera de cela en ce qui concerne le conflit rwandais (42).

Pourtant, les conditions sont depuis longtemps réunies pour pouvoir juger des crimes contre l'humanité concernant ces viols de guerre. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cette dernière comprise, les situations de viols, parfois collectifs, parfois sous forme de torture ou sous forme de vengeance, parfois sous forme de purification ethnique se sont multipliées. Ainsi, fin 1937 début 1938, les soldats japonais qui envahissent Nankin,

---

(39) Sur les formes de domination et de vampirisation, voir à propos de la pratique de la soule Patrick Vassort, *Football et politique. Sociologie historique d'une domination*, Paris, Éditions de la Passion, 1999, réédition Paris, L'Harmattan, 2005.

(40) Voir sur le sujet J. Robert Lilly, *La Face cachée des GI's. Les viols commis par des soldats américains en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit.

(41) Susan Brownmiller, *Against our will. Men, women and rape*, New York, Balantine, 1975.

(42) Voir sur le sujet Bolya, *La Profanation des vagins. Le viol, arme de destruction massive*, Paris, Le Serpent à Plumes, 2005.

capitale de la Chine nationaliste de Jiang Jieshi (Tchang Kaï-Chek), vont, pendant « sept bonnes semaines », violer les femmes chinoises avec une « bestialité mécanique », selon les Nazis présents à Nankin et pourtant fins spécialistes de l'horreur (43). En 1971, au moment de l'indépendance du Bangladesh, 200 000 viols auraient été commis par les soldats de l'armée pakistanaise. Durant les conflits au sein de l'ex-Yougoslavie, Bosnie et Kosovo, les viols semblent avoir été l'un des instruments de guerre, commis en fonction d'une politique précise. Ils étaient répétés, organisés, systématisés (44). Mais ces exactions ne sont pas les seules, même si elles sont sans doute les plus connues. Ainsi, en Algérie, les viols, au cours des années 1990, ont participé du *djihad* islamique comme moyen d'imposer le fondamentalisme religieux. En Tchétchénie, l'armée de Poutine a commis pendant plus de dix ans des « viols systématiques et généralisés, [des] mutilations sexuelles à grande échelle » (45).

Les viols commis en tant de guerre n'ont pas tous la même finalité, même si, de toute évidence, pour les victimes, cela n'a que peu d'importance. En effet, si les viols commis par les soldats soviétiques envers les femmes allemandes, lors de leur entrée en Allemagne en janvier et février 1945, ressemblent apparemment aux viols de masse commis plus tard au sein de l'ex-Yougoslavie, Bosnie et Kosovo, durant les années 1990, de fait, il n'en est rien. Lors de la Seconde Guerre mondiale, les Soviétiques n'ont pas organisé et entretenu des camps de viols comme cela fut le cas en Bosnie ou au Kosovo. C'est la finalité même du viol qui diffère. L'un est un viol de revanche ou de vengeance, voir de désir, alors que l'autre est un viol qui vise au génocide culturel. Ces deux formes distinguent donc également la forme même de la lutte armée, de la guerre, la finalité de celle-ci.

Si les institutions juridiques internationales s'intéressent aujourd'hui davantage au sort réservé aux femmes lors des conflits armés, il n'en reste pas moins qu'il semble de plus en plus fréquent de voir les femmes prises non pas comme objet de revanche ou de vengeance, mais comme la finalité même du conflit dans sa dimension ethnique, culturelle et religieuse. La femme, même civile, devient la représentation de l'ennemi en tant que mère donnant vie à des fils (potentiellement soldats) ou des filles (qui donneront elles-mêmes la vie à des garçons ou des filles). De ce fait, elle devient la cible privilégiée des agressions sexuelles des soldats ennemis. Les conflits de ces dernières années montrent sans ambiguïté que les viols deviennent une « arme de destruction massive » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Bolya (46). Il est difficile de décrire cette violence qui relève de la stratégie

---

(43) Voir sur le sujet J. Robert Lilly, *La Face cachée des GI's. Les viols commis par des soldats américains en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit.

(44) *Ibidem*, p. 58.

(45) Bolya, *La Profanation des vagins. Le viol, arme de destruction massive*, op. cit., p. 115.

(46) *Ibidem*.

« militaire » autant que du symbole civilisationnel – ce qui, par ailleurs, constitue cette incommensurable violence – mais les exemples, pour peu nombreux qu'ils soient, donnent une idée de cette horreur politique.

Le cas de l'ex-Yougoslavie est tout à fait analyseur tant s'entremêlent les raisons du conflit des années 1990. En 1991, plusieurs États proclament leur indépendance, entamant la dissolution de la Fédération yougoslave. La Serbie, en réaction, attaque la Slovénie mais c'est surtout en Croatie que le conflit va prendre de l'ampleur. Après la déclaration d'indépendance, la minorité serbe de Croatie prend les armes et refuse son intégration tout en étant soutenue par l'armée fédérale. Cette minorité vise alors à la création de sa propre République qu'elle souhaite unir à la Serbie. C'est au fond le fantasme de la Grande Serbie qui, alors, se réveille. Les Bosniaques, à la suite d'un référendum, demandent, en mars 1992, leur indépendance. Avec la naissance de la République de Bosnie-Herzégovine éclate la seconde phase du conflit. Les Serbes de Bosnie prennent également les armes. Les revendications serbes vont devenir explicitement nationalistes sous l'influence de certains chefs de guerre tels que Slobodan Milosevic en Serbie ou Franjo Tudjman en Croatie. Par le jeu des alliances, les Bosniaques vont devoir faire face aux Serbes et aux Croates de Bosnie. Catastrophe humanitaire, cette guerre a sans doute fait 300 000 morts, 2 millions de réfugiés, des dizaines de milliers de disparus et peut-être 30 000 femmes musulmanes violées mais beaucoup d'autres également, en tout il s'agit peut-être de 50 000 cas. Toutes les composantes de l'armée, de la police, des milices serbes (dont celle du Fameux Zeljko Raznjatovic, dit Arkan) ont participé à ce type d'opérations planifiées, systématisées, coordonnées. « La purification ethnique apparaît non pas comme la conséquence de la guerre – en Bosnie Herzégovine – mais plutôt comme son objectif » (47). Le viol massif est, de ce point de vue, un outil et une stratégie de guerre. Il participe de la destruction collective, physique, symbolique, démographique, culturelle, d'une population au travers de ce qu'elle possède de plus intime. Les viols visent donc souvent à marquer aussi l'imagination des populations, des victimes. Pour cela, ils sont souvent publics, devant des témoins qui peuvent être des membres de la famille (enfants, parents, mari...) – lorsque ces membres ne sont pas eux-mêmes obligés de commettre le viol – ou des membres de la même communauté villageoise, de manière à ce que les violences et les conditions de celles-ci soient connues et portent définitivement préjudice à la victime, à sa famille et à sa communauté. Ainsi cette femme raconte : « Ça a commencé dès que je suis arrivée. Pendant la journée, on restait dans une grande salle de sport. Les gardes ne nous quittaient pas. S'ils nous surprenaient en train de parler, ils emmenaient l'une de nous dehors, la battaient, et un nombre d'hommes

---

(47) *Le Monde*, 30 octobre 1992, cité par Karima Guénivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, *op. cit.*

plus élevé que d'habitude la violaient. [...] Ils demandaient aux femmes si elles avaient des parents de sexe masculin dans la ville. Je les ai entendus poser cette question à une femme à laquelle ils ont par la suite amené son fils de 14 ans qui a été obligé de la violer. [...] Lorsqu'un homme n'arrivait pas à me violer, il utilisait une bouteille, ou un fusil ou urinait sur moi » (48). Dans ce cas, les femmes sont retenues dans des camps où elles sont utilisées comme esclaves sexuelles. Elles sont dans l'obligation d'être totalement soumises aux soldats qui abusent d'elles jour après jour, nuit après nuit. La torture et le sadisme sont liés aux violences sexuelles. Les instruments cités dans ce témoignage peuvent être complétés par des pratiques d'une violence extrême et le viol « se terminer par l'ablation de la poitrine ou l'éventration » (49).

Karima Guenivet note que ces viols répondent à plusieurs typologies. La première est celle d'une éviction forcée. Ainsi, une femme de 53 ans a été violée par quatre soldats en présence de sa famille, puis un cinquième demandant de l'argent et ne pouvant en obtenir, l'a également violée et « a enfoncé sa main à l'intérieur de son vagin comme s'il voulait en sortir l'intérieur de son corps » (50). Le tout s'accompagne de menace car le mari de la victime avait refusé de léguer sa maison aux autorités bosno-serbes. Le lendemain le mari signait les papiers et partait avec sa famille. Le second cas est celui de l'invasion d'un village ou d'un quartier. Le viol est ici ritualisé, souvent collectif et public. Il s'agit de « nettoyer la population ». Lorsque les femmes sont violées, les hommes et jeunes hommes sont déportés ou abattus. Le troisième cas est celui du viol en détention. Il intervient parfois lors d'un interrogatoire. Les femmes et jeunes filles sont violées par plusieurs personnes et de manière aussi rituelle que peut l'être l'acte de la douche ou celui du repas dans cet univers carcéral. Le quatrième cas est celui du camp de viol, déjà évoqué précédemment et le cinquième est celui de l'esclavagisme sexuel et de la prostitution forcée. Ainsi, l'histoire de cette jeune fille prisonnière qui, à l'âge de 13 ans, se fait violer le soir de Noël par huit Serbes venus « fêter cela » (51). L'épuration ethnique passe aussi par le fait de mettre volontairement enceintes des femmes au sein de ces « camps d'enfancement » et de viol. Les femmes ignorent souvent l'identité du géniteur car elles ont fait l'objet de plusieurs viols collectifs. Ainsi, dans la stratégie serbe, il s'agit de « polluer » la société, la culture musulmane. De fait, après l'accouchement, les femmes ne sont pas pour autant libérées du poids des agressions dont elles ont été l'objet. La suite est la découverte du rejet et de la honte, les enfants sont souvent abandonnés, parfois tués.

---

(48) Témoignage cité par Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, op. cit., p. 78.

(49) Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, op. cit., p. 81.

(50) *Ibidem*, p. 82.

(51) *Ibid.*, p. 86.



Franz von Bayros, *L'holocauste parfait (Fénelon)*.

Il est difficile de dire qu'il existe un modèle de viol de guerre. Chaque situation conflictuelle entraîne une situation spécifique de domination avec ces perversions libidinales, ses violences sadiques, ses viols collectifs, ses stratégies de vengeance et d'« épuration » ou d'extermination. Mais comme il n'est pas ici question de faire un catalogue des pires crimes, des exactions les plus intolérables, les plus insupportables, je ne donnerai que des exemples sachant que les viols de guerre ou de conflit existent sur tous les continents et dans de nombreux pays dont les principaux, en dehors de l'ex-Yougoslavie, sont la Tchétchénie, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Darfour, la République Centrafricaine, le Guatemala, le Burundi, la Sierra Leone, le Pakistan.

Certaines régions sont évidemment plus durement touchées que d'autres et le Rwanda en est un exemple frappant. Les pays occidentaux qui, durant de nombreux mois, ont *ignoré* la tragédie rwandaise ont appris lentement mais également avec effroi les horreurs qui ont été commises dans cette région d'Afrique marquée par un conflit ethnique entre Tutsis et Hutus. Jusqu'en 1994, il semble que les enfants et les femmes ne sont pas encore une cible explicite. Mais lors du durcissement du conflit qui mène au génocide, les femmes deviennent cette cible stratégique pour la purification

ethnique et le développement de la puissance hutue. Les conditions de ce conflit, qui laissa les pouvoirs et les médias occidentaux indifférents pendant de longues semaines, empêchent sans doute de chiffrer le nombre de victimes de viol. Ainsi, les estimations peuvent aller de 15 000 (52) à 50 000 (53) femmes violées, torturées, mutilées, alors que l'on estime de 500 000 à un million le nombre de morts durant les six mois que dure ce génocide. Les Nations Unies évoquent même à 500 000 le nombre potentiel de viols et 80 % des femmes ayant survécu souffriraient toujours de traumatismes graves puisqu'elles ne reçoivent aucun soin (54). La fourchette d'âge des victimes de ces atrocités est tout à fait étonnante car si la majorité des femmes agressées se situe entre 16 et 26 ans, « des fillettes de 2 ans et des femmes de plus de 50 ans figurent parmi les victimes » (55), démontrant qu'il ne s'agit pas uniquement du « désir » de soldat en manque de sexe, mais bien également d'un calcul stratégique qui vise à souiller dans un premier temps mais également à exterminer par l'extinction de la capacité à reproduire l'ethnie adverse. La multiplication des témoignages montre combien les femmes tutsies, considérées comme de belles femmes au maintien noble, à la peau douce, étaient visées par l'imaginaire collectif raciste qui existe alors au Rwanda. Karima Guenivet raconte « le cas d'Emma, Tutsie mariée à un Hutu [...]. Divorcée, elle est retournée chez sa mère avec ses enfants. Au cours du génocide, son mari est revenu et en a profité pour reprendre les enfants. Les Interhamwes ont forcé sa mère à avoir des relations avec son fils. Sur son refus, ils lui ont cassé toutes les dents avant de la tuer. Deux de ses sœurs ont été violées et forcées de creuser leur propre tombe, puis tuées à coup de machette. Emma s'est échappée avec une autre de ses sœurs vers la commune de Tabaa. Là-bas, les autorités leur ont fait creuser leur propre tombe. Puis les viols ont commencé. Elle a été violée par une quinzaine d'hommes dans les locaux de la commune. Elle s'est enfuie dans la forêt avec sa sœur, mais là encore, les miliciens les ont rattrapées, les ont violées, puis ils ont tué sa sœur. [...] Emma s'est enfuie au Zaïre, mais au barrage militaire, elle a de nouveau été violée. Le soldat lui a dit qu'il voulait "goûter du Tutsi". Voyant son état de délabrement physique, ses bourreaux l'ont laissée partir, considérant qu'elle était "déjà morte" » (56). Le terme ou l'idée de « goûter du Tutsi » revient fréquemment dans les témoignages, semblant démontrer la réalité de cet imaginaire social et collectif qui voudrait que d'avoir des rapports avec une femme tutsie serait meilleur, que leur peau aurait une autre odeur, un autre goût, que leur sexe procurerait un plaisir différent.

---

(52) [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be).

(53) Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, op. cit., p. 112.

(54) [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be).

(55) Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, op. cit., p. 112.

(56) *Ibidem*, pp. 112-113.

L'appareil génital féminin, particulièrement le vagin, est l'objet de tous les fantasmes car il cache le pouvoir du désir, de la reproduction, du plaisir. Il devient en l'espèce le centre du monde, l'*Axis Mundi* comme le dit Mircea Eliade (57). C'est autour de ce centre que s'organise le monde, que le sens est donné, que s'agencent les croyances et les événements structurant la vie quotidienne. Le viol de l'intimité féminine est l'expression d'une prise de pouvoir d'une communauté sur une autre, pouvoir culturel, religieux, symbolique, totémique. C'est ici le tabou de la possession de la femme jugée supérieure qui est aussi transgressé, Sigmund Freud nous rappelant que le tabou possède « deux significations opposées : d'un côté, celle du *sacré, consacré* ; de l'autre, celle d'*inquiétant, de dangereux, d'interdit, d'impur* » (58). Le tabou, ici transgressé, ne protège donc plus les femmes tutsies qui, de leur statut « supérieur » deviennent les cibles des fantasmes de possession parce qu'elles sont tutsies mais également parce qu'elles sont femmes. Les hommes hutus se vengent ainsi de leurs conditions sociales inférieures par rapport aux Tutsis, mais également des femmes dans leur généralité en faisant apparaître au jour leur puissance sur le pouvoir caché des femmes (leur appareil génital désiré), et sur le pouvoir que les femmes fantasmées possèdent, les Tutsis, réputées pour être « supérieures » aux femmes hutues. Posséder ce centre du monde, c'est aussi posséder le pouvoir de vie, autrement dit celui de(s) dieu(x). Le viol de l'intimité fait disparaître la notion de « centre de vie » que possédait la femme et, au centre de la femme, son sexe caché. La femme perd alors son pouvoir, qui est celui de faire correspondance entre la communauté et l'espace religieux, entre les hommes et le(s) dieu(x). La défaite devient ainsi totale. La honte qui s'abat sur la communauté ayant subi les viols n'est pas seulement liée à la disparition physique, l'extermination, ou la reproduction métissée, mais également à la disparition de la pureté de la femme qui a « péché », « fauté » et, de ce fait, rendu impur le peuple ou la communauté d'appartenance dans sa totalité aux yeux du religieux ou du croyant. Le lien entre la communauté et le monde de la foi en est donc rompu ou altéré, altérant dans le même temps l'identité de la communauté.

C'est aussi pour cela que les viols n'ont pas été que de « simples viols » mais sont aussi accompagnés de tortures insupportables qui visaient à souiller, salir, rendre impropre, impur et finalement banal le vagin des femmes et toutes les formes de leur féminité. L'introduction dans le vagin de divers objets tend à banaliser, c'est-à-dire à désacraliser le sexe féminin. Karima Guenivet, encore, note que, « afin de s'assurer que l'ennemi sera éradiqué à jamais, les miliciens utilisent certaines méthodes expéditives et irréversibles comme le versement d'eau bouillante ou d'acide dans le vagin,

---

(57) Voir sur le sujet Mircea Eliade, *Le Sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965.

(58) Sigmund Freud, *Totem et tabou. Interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*, op. cit., p. 37.

ou encore la mutilation du vagin et celle de la région pelvienne. Des femmes racontent qu'au moment des viols, les miliciens leur tiennent les jambes ouvertes et appellent les autres afin qu'ils voient comment une "Tutsikasi est faite à l'intérieur". Il est arrivé qu'ils coupent l'intérieur d'un vagin, en arrachant la chair et la brandissent au bout d'un bâton qu'ils plantent dans le sol à l'extérieur de la maison afin que "tout le monde voit à quoi une Tutsie ressemble" » (59). L'une des particularités du conflit rwandais est sans doute la participation, par incitation au passage à l'acte, de femmes hutues à la stratégie de viol des femmes tutsies. Peut-être est-ce là la volonté de voir transférer le pouvoir que représente la beauté des femmes tutsies qui apparaissent fantasmatiquement plus désirable vers les femmes hutues ?

Les conséquences sanitaires de ce conflit sont préoccupantes, particulièrement en ce qui concerne la propagation du sida. Cette situation peut, pour chaque individu, entraîner la perte d'un emploi, de droits civils et politiques. La situation des enfants dont les parents sont décédés du sida est devenue insupportable. Ils font face à une grande pauvreté et leur vulnérabilité s'accroît. Ainsi vivent-ils souvent sans logis, ce qui les expose au viol à leur tour, peuvent devenir de petits vendeurs de rue, sans protection, ou se prostituent en échange de nourriture ou d'un peu d'argent (60).

Deux autres conflits particulièrement violents génèrent des viols de masse. Il s'agit de celui de la République démocratique du Congo et celui du Darfour. Au Congo, selon *Amnesty International*, des dizaines de milliers de femmes et de jeunes filles, parfois, d'enfants en très bas âge ainsi que des hommes ont été violés de manière systématique. « Certaines victimes ont subi à plusieurs reprises des viols multiples et d'autres formes de violence sexuelle de la part des forces en conflit. D'autres ont été violées par des bandes comptant parfois jusqu'à vingt-cinq combattants, ou contraintes à l'esclavage sexuel pendant des mois ou des années. Ces viols sont souvent accompagnés de tortures sexuelles (insertion d'une baïonnette ou d'un bout de bois pointu dans le vagin, blessures par balle au niveau de l'appareil génital, etc.) » (61). Au sein d'un centre de soins situé à Bukavu, initialement destiné à être une maternité et finalement spécialisé dans la chirurgie réparatrice et dans l'ensemble des pathologies liées au viol, la plus jeune des patientes a 5 ans (62). Le témoignage d'un médecin de ce centre est éloquent. Ainsi déclare-t-il : « À partir de l'année 2000, j'ai commencé à voir arriver des patientes avec des lésions que je n'avais jamais vues en vingt ans de travail, comme des filles de 14 à 16 ans sans vagin, sans utérus ou sans rectum » (63).

(59) Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, op. cit., pp. 118-119.

(60) [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be).

(61) [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

(62) *Libération*, 8 mars 2007.

(63) *Ibidem*.

La situation au Darfour n'est pas meilleure. Des dizaines de milliers de femmes ont également été violées dans des conditions indicibles de violence. Le viol est ici utilisé comme moyen d'humiliation, comme prise de pouvoir, et les femmes sont torturées pour l'obtention de leur silence ou pour éviter leur fuite. Il n'est donc pas rare qu'après avoir été violées, elles se fassent casser les jambes (64).

Les exemples pris ici ne sont évidemment pas les seuls. Les femmes africaines payent un lourd tribut aux folies meurtrières mais, comme l'ont montré les situations dans l'ex-Yougoslavie ou en Tchétchénie, les pays européens sont aussi capables, aujourd'hui encore, de participer à de telles horreurs. Il reste que ces situations sont possibles et souvent aggravées grâce à l'existence de conjonctures politiques locales spécifiques dont la religion est sans doute l'une des principales causes.

## Viols de guerres et religion : l'exemple contemporain de la religion musulmane

L'abandon des femmes et les violences subies posent nécessairement la question de la religion au sein des pays en guerre. Cette dernière n'aggrave-t-elle pas les situations vécues par les femmes dans ces régions qui connaissent conflits politiques ou religieux ? Sans doute le cas le plus symptomatique est-il aujourd'hui celui de la religion musulmane. La situation sociétale et les interrelations hommes/femmes permettent peut-être de comprendre la férocité actuelle des viols de guerre. La prédominance masculine au sein des sociétés musulmanes, la place spécifique des femmes, participent de l'élaboration des imaginaires sociaux, et les rôles et statuts masculins et féminins en dépendent substantiellement. Juliette Mincès considère que ces sociétés sont faites pour les hommes. « Les descriptions du Paradis que l'on trouve dans le Coran sont à elles seules très significatives de ce que doit être la société idéale. Les femmes n'y sont présentes que pour le plaisir et la jouissance, surtout sexuelle, des hommes pieux et vertueux qui ont pu accéder à ce jardin merveilleux » (65). La femme est ici, selon l'auteur, un objet sexuel, dans ce Paradis qui est le monde rêvé par les hommes. Les femmes, au sein des sociétés musulmanes, sont les garantes, de par leur chasteté, de l'honneur familial. Si une femme s'est mal comportée (regards, échanges verbaux, *flirt*, rapports sexuels), les hommes de la famille sont tenus « de venger l'honneur familial, le plus souvent, [en cas de rapports sexuels], en tuant la fille ou la femme soupçonnée. Un homme se refusant à suivre la coutume perd la face irrémédiablement » (66). C'est

---

(64) [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

(65) Juliette Mincès, *La Femme voilée. L'Islam au féminin*, Paris, Calmann-Lévy, 1990, p. 45.

(66) *Ibidem*, p. 58.

cette expérience insupportable que Souad, jeune femme cisjordanienne, a vécue (67). Pour avoir cru être aimée, elle a fait l'amour avec un homme. Enceinte et considérée comme impure par sa famille qui découvre alors la situation de la jeune femme, son beau-frère est désigné pour la brûler vive. Malgré les souffrances intenses et l'importance de ses blessures, Souad survit par miracle et est hospitalisée. Mais ses parents chercheront encore à la tuer au sein de l'établissement hospitalier car l'honneur de la famille ne peut être lavé que dans le décès de celle qui a sali cet honneur. Il est alors plus aisé de comprendre le nombre de viols et leur utilisation comme arme de guerre en situation de conflit lorsque ce dernier met aux prises des musulmans entre eux ou contre des individus d'autres confessions. Les uns et les autres l'utilisent pour prendre un ascendant symbolique sur l'adversaire de par les représentations sociales et collectives que la femme et la notion d'honneur permettent de véhiculer.

Juliette Minces décrit une société où la femme devient une proie pour les hommes qui ne sont pas de sa famille et n'imaginent pas d'autres relations que sexuelles (68). La femme voilée devient ce secret, l'étrangère, qui intrigue et excite. Les relations de l'homme à la femme sont principalement liées à la relation maternante et aux relations sexuelles. Juliette Minces note d'ailleurs que l'obsession sexuelle des hommes est plus forte encore en présence d'une femme occidentale qui représente un autre clan. La sexualité s'enracine ici dans le désir de revanche, « la revanche du "dominé" sur les femmes du "dominateur" » (69). Nous retrouvons ici le mécanisme qui, au Rwanda, a été l'une des causes des viols de masse contre les femmes tutsies, qui étaient la classe dominante et avaient la réputation d'être belles, de s'occuper davantage de leur corps, donc de plaire. L'humiliation des femmes, leur viol répété, la mise à jour de leur intimité est également une tentative pour prouver que l'homme dominé est sexuellement plus puissant que l'homme dominant.

La femme voilée, objet de désir, donc objet sexuel, est la marque de la domination masculine. Si le groupe masculin dominant se substitue à un autre groupe dominant, cette substitution se fera, en cas de conflit, en prenant possession des objets de désirs, particulièrement dans ce cas, des objets sexuels que représentent les femmes. Il est ainsi à redouter que la société la plus intégriste ou la plus fondamentaliste soit également, au nom de la religion, celle qui soit la plus violente envers les femmes en cas de conflit. Karima Guenivet parle à propos de l'Algérie de « violence sexuelle au service du djihad » (70), c'est-à-dire au service, comme le rappelle

---

(67) Souad, *Brûlée vive*, Paris, Oh ! Éditions, 2004.

(68) Juliette Minces, *La Femme voilée. L'Islam au féminin*, *op. cit.*, p. 59.

(69) *Ibidem*, p. 64.

(70) Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, *op. cit.*, p. 125.

Jacques Ellul, d'un projet politique porté par la religion (71), au service d'une guerre sainte. N'écrit-il pas que « l'Islam se donne une vocation universelle, se déclare la seule religion qui doit amener l'adhésion de tous. [...] Maintenant que l'Islam a un pouvoir national, militaire, économique, il cherchera à s'étendre sur le plan religieux à tout le monde » (72) ? En effet, lors des années 1990, et de l'émergence des groupes intégristes ou fondamentalistes, tels le FIS (Front Islamique du Salut) – qui se séparera pour produire différents groupes – ou le Groupe Islamique Armé (GIA), par exemple, la guerre « religieuse » est aussi une guerre contre les femmes. Cela conduira, entre 1996 et 1997, à une lutte terriblement violente et les groupes islamistes se diviseront pour, finalement, s'opposer – l'PAIS (Armée Islamique du Salut) par exemple s'opposera au GIA. Dans ce contexte religieux, les groupes islamistes édictent des règles que les femmes doivent respecter sous peine de se mettre « hors-la-loi ». Le port du voile devient obligatoire, les femmes doivent aller dans des écoles pour filles où certains cours leur deviennent interdits, tels les sciences naturelles ou les cours d'éducation physique. Elles ne peuvent travailler qu'au sein de leur foyer, puis les bains, les hammams leurs deviennent interdits et le port d'une robe trouée lors des rapports sexuels conjugaux, obligatoire. Les forces gouvernementales participeront également de ces viols et la religion, toujours au centre du fonctionnement politique s'adapte assez bien aux désirs criminels. Ainsi, des membres du *Hezbollah* libanais créent les « lois » qui permettent les viols sans que le violeur ne soit sali ou souillé par son acte. Cette règle *shiite* permet à un homme de se marier quelques heures et donc d'abuser en toute impunité, en gardant son âme pure, de femmes menacées (73).

L'Iran a connu et connaît encore ces exactions contre les femmes. En effet, la révolution islamique iranienne a été également une révolution contre les femmes puisqu'elles y retrouvaient leur statut de fauteur de troubles ou de porteur de désordre. « La loi islamique tente d'ordonner la sexualité dans le cadre licite du mariage pour préserver la chasteté de la communauté. Le contrôle de la sexualité des femmes est le fondement de cette stratégie, car les femmes possèdent le pouvoir d'enfanter » (74). C'est ainsi que dans les prisons iraniennes, des viols sont commis envers des femmes qui sont jugées opposantes au régime islamiste et s'effectuent selon les lois islamiques, c'est-à-dire sans contacts autres que sexuels avec les victimes grâce au voile qui empêche le contact direct ou grâce au mariage du bourreau avec sa victime.

---

(71) Jacques Ellul, *Islam et judéo-christianisme*, Paris, PUF, 2006.

(72) *Ibidem*, p. 98.

(73) Voir sur le sujet Karima Guenivet, *Violences sexuelles. La nouvelle arme de guerre*, *op. cit.*, pp. 156-157 et sur des pratiques similaires les documents d'*Amnesty international*.

(74) Chahla Chafiq, *Le Nouvel homme islamiste. La prison politique en Iran*, Paris, Le Félin, 2002, pp. 123-124.

Partout où la culture religieuse participe de la domination des femmes, les viols utilisés comme arme de guerre deviennent plus efficaces encore et plus utilisés. Ainsi cette femme qui témoignait à l'un des chercheurs d'*Amnesty International* : « Dans notre culture, c'est une honte ; les femmes cachent cela au fond de leur cœur pour que les hommes ne l'apprennent pas » (75). Car si l'homme l'apprend, il risque de rejeter sa femme (ou de la tuer) qui, en plus des problèmes physiques et psychologiques liés aux viols, se retrouve alors isolée et sans moyens de subsistance. Plus la situation des femmes est difficile, plus la religion est intégriste, plus le viol est violent, connu, et plus grands sont les risques d'être rejetées ou tuées. Florence, petite commerçante de la République démocratique du Congo, raconte sa terrible expérience : « Lorsque les soldats arrêtent les véhicules, comme ça, c'est pour voler les passagers, mais ils en profitent aussi souvent pour violer les femmes. J'étais avec cinq autres femmes et nous avons toutes été violées au bord de la route. [...] Alors nous avons été conduites à leur camp, dans la forêt. [...] Chaque jour, j'étais violée par deux soldats. [...] Quand les soldats ont eu assez de moi, on m'a mise dans une case qu'ils utilisaient comme une sorte de prison. Là-bas, les gardes nous violaient. [...] J'ai été très malade. Mon vagin saignait et ça sentait très mauvais. Ils m'ont dit que j'avais une infection. [...] Mon mari m'a chassée dès que je suis rentrée. Il a divorcé. [...] Quand je suis sortie de la forêt et que je suis arrivée à la maison, il a décidé de m'abandonner le jour même. Maintenant il a une autre femme » (76).

Au Darfour, la situation est identique concernant la situation des femmes après le viol. « La dignité de l'homme est liée à celle de sa femme et de ses filles » (77). Mais la situation des femmes dépend de la loi islamique. En effet, « si le viol est un crime dans la loi soudanaise, il faut cependant, selon la charia, en apporter la preuve, c'est-à-dire disposer de quatre témoins masculins certifiant avoir vu l'acte » (78). Autrement dit, cette décision interdit à de nombreuses femmes de faire reconnaître les exactions qu'elles ont subies. En République centrafricaine, « le viol engendre la honte chez les victimes, leurs conjoints et les membres de leur famille proche. Les conjoints des victimes ont tendance à les rejeter afin de ne pas être associés à celles-ci car elles sont souvent considérées comme impures par les membres de leur communauté et par eux-mêmes. Certains estiment même que ces femmes ont accepté d'avoir des relations sexuelles et sont donc immorales » (79). De la sorte, la responsabilité du viol et des violences sexuelles repose sur les femmes elles-mêmes.

---

(75) [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be).

(76) *Ibidem*.

(77) [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr)

(78) *Ibidem*.

(79) [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

Les témoignages sur les conditions des femmes en tant de guerre au sein de pays où le poids de la religion pèse de manière extravagante se sont multipliés. Ainsi le récit de Freidoune Sahebjam sur l'expérience de Bilqis, jeune fille afghane de douze ans et demi, démontre une fois encore combien la religion est un facteur aggravant de la situation des femmes, objets sexuels et politiques, sociaux et religieux. Le viol de Bilqis, en 1989, par des soldats soviétiques qui rentrent chez eux, après dix années d'occupation, provoque, dans la vie de cette jeune fille, un cataclysme qui la marque à jamais. Elle va devenir ce que l'une de ses compagnes d'infortune a appelé « une morte parmi les vivants » et qui deviendra le titre de l'ouvrage retraçant sa vie et son expérience (80).

Rejetée par sa mère, cette jeune fille sera marquée pendant une dizaine d'années par cet abandon familial. Bonne à tout faire, serveuse, femme de chambre, « prostituée », les viols à nouveau, elle vit la vulnérabilité quotidienne que les femmes musulmanes violées connaissent lorsque la religion domine leur mode de vie. La réaction première de la mère ne laisse que peu de doute en ce qui concerne l'importance de cette religion dans la construction interrelationnelle. Elle déclare à sa fille : « Putain, tu n'es qu'une putain ! Une bête ! Une fille de chien ! J'espère que tu brûleras en enfer ! » (81). Puis suivent les coups et le rejet puisque Bilqis n'est plus digne de vivre dans la maison, elle va, vivre et dormir avec les animaux. Elle est ensuite vendue afin de disparaître définitivement aux yeux de sa communauté. L'intentionnalité de la victime n'est absolument pas prise en considération, seule le fait brut – le viol – est important aux yeux de la communauté, avec symboliquement la souillure, l'impureté que cela représente.

Le statut des femmes au sein des communautés musulmanes est donc l'une des raisons de la violence que les hommes déchainent contre elles lors des conflits militaires. Le positionnement stratégique de ce statut, constitué de hautes valeurs symboliques mais, dans le même temps, d'une grande vulnérabilité sociale, fait des femmes une cible idéale pour les hommes et les stratégies de guerre. « La loi islamique, en réclamant la place de dieu en tant que législateur, instaure la négation des droits égaux des citoyens et sacralise les inégalités entre eux par référence, notamment, à leur sexe. [...] Là où la religion devient idéologie d'État et source de la loi, les valeurs démocratiques des droits des hommes et des femmes n'ont plus de sens » (82). La religion devient ici le lit des exactions, violences et agressions sexuelles, viols, abandons, assassinats des femmes.

Si le viol est une contrainte par corps qui vise à la domination, il est sans aucun doute le résultat d'une libido pervertie au sein de laquelle le

---

(80) Freidoune Sahebjam, *Morte parmi les vivants. Une tragédie afghane*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2003.

(81) *Ibidem*, p. 70.

(82) Chahla Chafiq, *Le Nouvel homme islamiste. La prison politique en Iran*, *op. cit.*, pp. 83-85.

plaisir partagé n'existe pas. En situation de guerre, lorsque cet acte est utilisé comme arme de destruction massive, il se double d'une volonté de domination politique, symbolique, culturelle qui s'exprimera par la domination du corps de l'ennemie. Le viol ne peut être interprété que si nous comprenons les conséquences de cet acte de barbarie. Son changement de nature au long du XX<sup>e</sup> siècle est sans doute la marque d'une modification des formes libidinales de domination de l'autre. Si par le passé, ils pouvaient être la conséquence des désirs, de la réputation des femmes d'un pays ou d'une ethnie, d'une vengeance, ils participent désormais d'un calcul froid et finalement régressif qui mélange les pseudo-coutumes culturelles (place de la femme, statut, rôle, etc.) et les pseudo-connaissances modernes (polémologie, épidémiologie, diplomatie, etc.).

Dans ce schéma politique explosif, la religion, aujourd'hui principalement musulmane, participe de l'accroissement des difficultés et des « barbarismes » envers les femmes, puisque violées et violeurs, victimes et bourreaux connaissent la même règle de « jeu » et l'appliquent avec vigueur. Les femmes violées ne sont-elles pas rejetées par celles qui ne l'ont pas été et qui deviennent de ce fait des victimes potentielles pour les agresseurs qui connaissent et profitent de ces règles et qui sont renforcées par le rejet des femmes ?

Les conséquences de ces viols et agressions sont immenses pour les individus et les communautés qui subissent ces actes. La déstructuration sociale est quasi totale dans certaines régions où les filiations et les systèmes de parenté sont d'autant plus brouillés que les femmes sont sujettes au rejet. Natalie, victime de la guerre en République démocratique du Congo témoigne : « Je n'avais que douze ans, mais pendant la nuit j'étais souvent battue et violée par les autres soldats. J'ai eu un bébé dès que j'ai eu quatorze ans. Je ne sais même pas qui est le père » (83). Quel peut être alors l'avenir d'une telle jeune fille au sein d'un État devenu religieux ?

## Conclusion

Il ne faudrait pas exonérer les pays occidentaux capitalistes des actes barbares perpétrés dans les pays en guerre. De nombreux paramètres permettent d'affirmer leurs responsabilités dans ces monstruosité. Je n'en retiendrai que deux en les évoquant rapidement. Le premier est celui de la vente des armes légères ou armes de poing. En ce qui concerne, par exemple, la République démocratique du Congo, malgré un embargo décrété par les Nations Unies, des cargaisons d'armes ont continué d'arriver en provenance particulièrement d'Afrique du sud, d'Albanie, de Serbie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie mais, également, des États-Unis, du Royaume-Uni,

---

(83) [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be).

d'Israël, de Russie (d'autres pays producteurs sont évidemment impliqués dans d'autres conflits). Plusieurs centaines de tonnes d'armes sont ainsi livrées à des groupes et des factions armés qui, intégrés ou non au sein des armées officielles, se trouvent dans des positions de domination quasi totale face à des populations grandement vulnérables. Les États qui contreviennent à l'embargo participent des grands marchés internationaux des armes et de la structuration des flux monétaires. Les budgets militaires nous rappellent en cette occasion qu'ils représentent le plus gros budget cumulé dans le monde.

Le deuxième paramètre est celui lié au développement du sida ou du virus VIH. Il me semble possible d'affirmer l'hypothèse que le développement du sida au sein des pays qui connaissent un conflit armé dépend de deux vecteurs : l'obscurantisme religieux qui développe un culturalisme dangereux et les lois du marché qui reposent sur la propriété intellectuelle et le développement de brevets. Alors, si le développement religieux participe de la propagation des viols de guerre planifiés (84), les lois du marché « interdisent » la distribution de médicaments et de soins qui permettraient de limiter les épidémies. Ainsi nous savons que « l'administration préventive de médicaments dans les 72 heures qui suivent l'exposition au virus pourrait réduire la probabilité d'infection par le VIH, mais peu de femmes des pays pauvres ont accès à ce type de traitement » (85). En fonction des modes de viols, qui sont souvent violents et collectifs, les femmes informées développent des peurs qui sont aussi des raisons de rejet et d'abandon. La situation de Florence est significative de l'inquiétude, la crainte, l'effroi que vivent ces femmes. Après avoir été violée, délaissée et remplacée par son mari le jour même de son retour chez elle, elle doit faire face à l'angoisse de son corps qu'elle ne connaît et ne reconnaît plus et qui, finalement, semble lui échapper et ne plus lui appartenir tant les autres se le sont appropriés : « J'ai été malade. Mon vagin saignait et ça sentait très mauvais. Ils m'ont dit que j'avais une infection. Ça m'inquiète, moi aussi ; je me demande si je n'ai pas le sida. J'ai de fortes douleurs, là, au bas-ventre. Je ne pourrais plus supporter de coucher avec un homme » (86).

Les conditions de vie des femmes et des hommes de ces pays en état de guerre posent donc de nombreuses questions sur les responsabilités, évidemment, mais, également, sur les projets politiques ainsi que sur les

---

(84) Je ne discuterai pas ici de l'influence des politiques occidentales sur le développement religieux musulman, principalement intégriste ou fondamentaliste au sein de nombreuses régions du monde. Les dominations colonialistes, impérialistes, politiques, économiques, culturelles ne sont évidemment pas étrangères à ce mouvement. La responsabilité occidentale est évidemment très lourde en ce qui concerne l'émergence et le développement de ces conflits et des déstructurations politiques et culturelles de ces régions.

(85) [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be).

(86) *Ibidem*.



Anonyme.

régimes se mettant en place, non pas seulement au niveau national, mais au niveau international ou mondial. Et l'une des questions fondamentales que posent ces situations guerrières est celle qui concerne l'existence d'une forme potentielle de totalitarisme. Les théoriciens du totalitarisme se sont toujours attachés à poser les concepts au niveau d'une observation nationale. Autrement dit la théorie sur le totalitarisme a peu évolué, ayant pour idéal-type les exemples nazi et soviétique (staliniens principalement). Le travail de Raymond Aron est de ce point de vue tout à fait symptomatique de cet amalgame. N'écrit-il pas que « le phénomène totalitaire intervient dans un régime qui accorde à un parti le monopole de l'activité politique » (87) et que « le parti monopolistique est animé ou armé d'une idéologie à laquelle il confère une autorité absolue et qui, par suite, devient la vérité officielle de l'État » (88) ? Puis, viennent les considérations sur les « moyens de force », les « moyens de persuasion » et les « moyens de communication », sur la soumission de l'ensemble « des activités économiques et professionnelles » à l'État et enfin l'émergence du fait que toute faute devient « une faute idéologique » et ouvre sur « une terreur à la fois policière et idéologique » (89). Certes, cela n'est pas niable ni contestable dans un État totalitaire au XX<sup>e</sup> siècle, mais est-ce suffisant pour définir le totalitarisme ? La forme étatique est-elle la seule possible ? Quelles sont, de ce point de vue,

---

(87) Voir sur le sujet Raymond Aron, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965, p. 287.

(88) *Ibidem*.

(89) *Ibid.*, pp. 287-288.

les différences avec ce que l'on nomme le fascisme ? Je pense que les précisions et essais de définition de Raymond Aron ne suffisent pas pour rendre compte des réalités vécues depuis une quarantaine d'années dans de nombreuses régions du monde. Cette terminologie politique s'est figée sur les grands événements du siècle dernier dans le concept étatique et frontalier moderne sans se transformer au rythme de la transformation de la modernité elle-même.

Jean-Pierre Le Goff commet la même erreur pour mettre en exergue les points communs et les différences entre le totalitarisme et la société de marché et, *in fine*, dédouaner ces dernières. Il en profite, et l'exercice n'est pas facile, pour inventer un nouveau concept : celui de barbarie douce (90) ; car pour lui la barbarie peut être douce, ce qui signifie littéralement que le manque de « civilisation », pris dans le sens du développement de la cruauté, de la férocité, de la haine, pourrait générer une sensation agréable, un sentiment ou des effets de bien-être. Ainsi Jean-Pierre Le Goff affirme qu'il ne veut pas galvauder la notion de totalitarisme et qu'à côté des guerres, des tortures, des viols, des prisons concentrationnaires, il existe d'autres barbaries qui, elles, seraient acceptables car euphémisées au sein des sociétés démocratiques. Dans ce schéma, l'ethnocentrisme domine, la société n'est pas pensée comme globalisée et le modèle dominant reste le modèle occidental. Mais ce schéma est tout aussi obsolète que celui qui vise à faire admettre l'apparition d'une société des loisirs. Celle-ci n'a aucun sens à l'échelle d'une société mondiale dont la majeure partie ne vit que pour subvenir à ses besoins primaires, parfois sans succès. Le totalitarisme est un événement complexe moins « palpable » qu'une dictature, et possède moins de frontières. Il faut sans doute admettre que les formes de totalitarisme évoluent et, *in fine*, ne peuvent se comprendre que dans le sein et dans la construction des relations et des interrelations internationales, transnationales ou supranationales, et non dans le cadre national.

Lorsque Hannah Arendt écrit que « le totalitarisme ne tend pas vers un règne despotique sur les hommes, mais vers un système dans lequel les hommes sont *superflus* » (91), elle permet de penser le totalitarisme sous une forme autre que celle qui a été jusqu'ici communément acceptée, celle de Raymond Aron par exemple. Les femmes violées des pays en conflits sont devenues superflues en tant qu'humanité, elles ne sont que des « choses » culturelles (images de la pureté, de l'honneur, objets et supports de la reproduction physique et culturelle, etc.) au sein de systèmes politiques qui se désirent culturalistes. Si nous admettons que la société se globalise, si

---

(90) Jean-Pierre Le Goff, *La Barbarie douce. La modernisation aveugle des entreprises et de l'école*, Paris, La Découverte, 1999 et *La Démocratie post-totalitaire*, Paris, La Découverte, 2002.

(91) Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard, 2002, p. 808, je souligne.

nous admettons donc que les interrelations internationales impliquent et engagent en termes de causes et de conséquences la totalité des États nationaux, force est alors d'admettre que les situations intolérables de guerre, de malnutrition, de pauvreté, de travail des enfants, d'emprisonnements politiques, de tortures, de viols des femmes dans les pays en guerre relèvent bien d'une situation systémique globale, mondiale, qui réalise une forme de domination allant vers le totalitarisme où l'homme est devenu superflu. En prenant en considération les témoignages des femmes violées dans des pays qui ne sont pas en guerre, nous pouvons, peut-être, imaginer combien cet acte barbare détruit la victime. Alors que dire de tout ce que nous ne connaissons pas encore sur ce que subissent et ressentent les femmes violées systématiquement en tant de guerre car elles sont devenues un lieu stratégique, un terrain de bataille ?

Ceux qui, parmi les intellectuels, affirment, tel Pierre Nora que « la fin de l'âge totalitaire, qui ne relève pas de l'opinion individuelle mais du fait historique, et qui n'entraîne ni la fin du conflit d'idées ni même la fin de toute forme de conflit idéologique, a libéré et rendu nécessaire un autre type d'activité intellectuelle, liée à la formidable transformation du monde sur tous les plans » (92), impulsent les idées les plus vulgaires qui soient. Ainsi affirme-t-il « la fin de l'âge totalitaire » comme étant un « fait historique ». Effectivement, rien ne ressemble aux systèmes nazi et stalinien qui d'ailleurs se distinguent l'un de l'autre (93). Néanmoins, Pierre Nora, même dans cette configuration, semble faire peu de cas des différents conflits observés en Europe, en Afrique, sur les bordures orientales de l'Europe, de la politique intérieure chinoise. Doit-on décompter le nombre de morts, de fusils ou de prisons anti-opposants pour faire un classement des symptômes les plus proches du totalitarisme ou doit-on admettre qu'un simple symptôme suffit à ranger un système politique dans l'inacceptable ? Décréter la « fin de l'âge totalitaire » est une ineptie, les femmes, sans doute, le savent davantage que les hommes.

Patrick Vassort  
*Sociologue, Maître de conférences*  
*Université de Caen*

---

(92) Perry Anderson, *La Pensée tiède. Un regard critique sur la culture française*, suivi de Pierre Nora (réponse de), *La pensée réchauffée*, Paris, Éditions du Seuil, 2005, p. 127.

(93) Magali Uhl et Jean-Marie Brohm, « Nazisme versus communisme », in *Prétentaine*, n° 9/10 (« Étranger. Fascisme – Antisémitisme – Racisme »), Montpellier, avril 1998, pp. 281-290.